



COSEWIC
Committee on the Status of
Endangered Wildlife in Canada

COSEPAC
Comité sur la situation des
espèces en péril au Canada

De l'orveau à la baleine : des espèces aquatiques au Canada risquent de disparaître

La baleine boréale en voie de rétablissement dans l'Arctique canadien

Selon ce qu'affirme le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), qui s'est réuni à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, du 25 avril au 1^{er} mai 2009, pour évaluer le risque de disparition de 27 espèces sauvages canadiennes, la baleine boréale est en voie de rétablissement dans l'Arctique canadien. La baleine boréale, très profondément ancrée dans la culture inuite, est le seul cétacé à fanons à demeurer toute l'année dans les eaux canadiennes du Haut-Arctique. La chasse commerciale à la baleine, qui remonte aux années 1500, avait gravement décimé les populations de baleines boréales bien avant que l'espèce bénéficie d'une protection dans les années 1930. Les connaissances traditionnelles autochtones et la recherche scientifique ont fourni des indications soulignant le fait que la taille des populations de baleines boréales a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies. Par conséquent, la baleine boréale de l'est de l'Arctique a été reclassée dans une catégorie de moindre risque, passant de la catégorie « espèce menacée » à « espèce préoccupante », soit la même catégorie que celle de l'espèce de l'ouest de l'Arctique. Bien que l'abondance accrue soit encourageante, l'espèce est tout de même confrontée à un avenir incertain en raison des changements climatiques rapides observés dans l'Arctique.

Un moratoire, trop peu pour freiner le déclin des populations de deux autres espèces marines

La plie canadienne, un poisson semblable à la plie rouge et au flétan de l'Atlantique, a subi des déclin de plus de 90 p. 100 dans certaines aires longeant la côte est du Canada. À une certaine époque, la plie des Grands Bancs de Terre-Neuve faisait l'objet de la pêche au poisson plat la plus importante au monde. La surpêche a mené à l'imposition, en 1994, d'un moratoire visant la récolte dirigée de la population de Terre-Neuve, alors que la pêche est toujours permise dans le golfe du Saint-Laurent et le plateau néo-écossais. Ces populations ont été désignées « menacées ». Les menaces continues incluent la mortalité due à la pêche, causée par les prises accessoires et les prises sous-déclarées.

La situation est encore plus navrante pour un grand mollusque marin de la côte du Pacifique. L'ormeau nordique, prisé pour sa chair succulente, est la seule espèce d'ormeau qui se trouve au Canada. Les effectifs de cette espèce continuent de connaître un déclin malgré un moratoire imposé pour une durée de 20 ans sur toute récolte. Le braconnage, pratiqué à grande échelle, est sans contredit la plus grande menace qui pèse sur l'ormeau. L'espèce a été reclassée dans une catégorie de risque supérieure, passant de la catégorie « menacée » à « en voie de disparition », ce qui traduit un risque accru de disparition depuis sa dernière évaluation, en 2000.

Une espèce des milieux humides en eaux troubles

Un quart des terres humides de la planète se trouvent au Canada. Elles représentent des écosystèmes d'une extrême importance qui procurent des habitats clés à une diversité d'espèces végétales et animales, dont des oiseaux migrateurs. Ces écosystèmes agissent, en quelque sorte, comme les reins de la nature, puisqu'ils filtrent les toxines et les débris de l'eau qui se déverse ensuite dans les cours d'eau majeurs. Dans certaines régions, les terres humides disparaissent rapidement, dont une perte supérieure à 60 p. 100 dans le sud de l'Ontario et au Manitoba, en raison de l'agriculture et de l'urbanisation. À ce jour, le tiers de toutes les espèces sauvages évaluées en péril par le COSEPAC vivent dans les terres humides ou à proximité de celles-ci.

En Amérique du Nord, plus de 90 p. 100 des aires de reproduction du Grèbe esclavon sont situées dans les terres humides canadiennes. La diminution de l'abondance de cette espèce dans l'ouest du Québec a justifié le statut « espèce préoccupante ». La population distincte des îles de la Madeleine, au Québec, comptant moins de 50 reproducteurs, fait face à un risque de disparition plus élevé, ce qui lui a valu un statut « en voie de disparition ».

Les marais salés littoraux offrent des conditions uniques pour des espèces nécessitant un habitat particulier, tel le satyre fauve des Maritimes. À l'échelle de la planète, ce papillon se trouve seulement au Canada, où il habite dans quelques marais du nord du Nouveau-Brunswick et en Gaspésie. En raison de sa distribution extrêmement limitée et de sa vulnérabilité à la perte de son habitat, ce papillon a été désigné « en voie de disparition ».

La grenouille léopard, autrefois omniprésente et commune dans les terres humides dans presque tout le Canada, a connu d'importants déclin. En Colombie-Britannique, il n'existe qu'une seule population dans la vallée de Creston, dans le sud de la province, qui a été désignée « en voie de disparition ». Les populations des Prairies et du Nord sont, pour leur part, désignées « préoccupantes ». La propagation de maladies exotiques et la perte d'habitat font partie des menaces continues qui pèsent sur cette espèce. Les populations de l'est du Manitoba, quant à elles, semblent bien se porter, et sont désignées « non en péril ».

Prochaine réunion

La prochaine réunion d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC aura lieu à Ottawa, en Ontario, en novembre 2009.

À propos du COSEPAC

Le COSEPAC évalue la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres principales unités de la biodiversité considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Les sommaires d'évaluations sont actuellement à la disposition du public sur le site Web du COSEPAC (www.cosepac.gc.ca) et seront transmises à la fin de l'été 2009 au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À compter de cette date, les rapports de situation complets seront mis à la disposition du public dans le Registre public des espèces en péril (www.registrelep.gc.ca).

Il y a maintenant 585 espèces sauvages inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 244 espèces sauvages *en voie de disparition*, 145 espèces sauvages *menacées*, 160 espèces sauvages *préoccupantes* et 23 espèces sauvages *disparues du pays* (c.-à-d. on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). De plus, 13 espèces sauvages sont *disparues* et 45 espèces sauvages font partie de la catégorie *données insuffisantes*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité sous la présidence du Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones.

Définitions de la terminologie et des catégories de risque du COSEPAC :

Espèce sauvage : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

Disparue (D) : Espèce sauvage qui n'existe plus.

Disparue du pays (DP) : Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs.

En voie de disparition (VD) : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

Menacée (M) : Espèce sauvage susceptible de devenir « en voie de disparition » si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Préoccupante (P) : Espèce sauvage qui peut devenir « menacée » ou « en voie de disparition » en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Non en péril (NEP) : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

Données insuffisantes (DI) : Catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.

<p>Jeff Hutchings (Ph.D.) Président, COSEPAC Department of Biology Dalhousie University Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4J1 Téléphone (1) : 902-494-2687 Téléphone (2) : 902-494-3515 Jeff.Hutchings@Dal.ca</p>	<p>Questions d'ordre général :</p> <p>Secrétariat du COSEPAC a/s du Service canadien de la faune Environnement Canada Ottawa (Ontario) K1A 0H3 Téléphone : 819-953-3215 cosewic/cosepac@ec.gc.ca www.cosewic.gc.ca</p>
<p>Questions sur les oiseaux :</p> <p>Marty L. Leonard (Ph.D.) Department of Biology Dalhousie University 1355, rue Oxford Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4J1 Téléphone : 902-494-2158 Télécopieur : 902-494-3736 mleonard@dal.ca</p>	<p>Questions sur les poissons d'eau douce :</p> <p>Robert Campbell (Ph.D.) 983, Route 800 E R.R. #1 St. Albert (Ontario) K0A 3C0 Téléphone : 613-987-2552 Télécopieur : 613-987-5367 snowgoose@sympatico.ca</p>
<p>Questions sur les arthropodes (insectes et autres groupes taxinomiques connexes) :</p> <p>Laurence Packer (Ph.D.) Department of Biology York University 4700, rue Keele Toronto (Ontario) M3J 1P3 Téléphone : 416-736-2100 ext. 22663 / 66524 Télécopieur : 416-736-5698 laurencepacker@yahoo.com</p>	<p>Questions sur les plantes:</p> <p>Erich Haber (Ph.D.) 60 Baywood Dr. Stittsville (Ontario) K2S 2H5 Téléphone : 613-435-0216 Télécopieur : 613-435-0217 erich.haber@rogers.com</p>

<p>Questions sur les amphibiens :</p> <p>Ronald J. Brooks (Ph.D.) Department of Integrative Biology College of Biological Science University of Guelph Guelph (Ontario) N1G 2W1 Téléphone: 519-824-4120, poste 53944 Télécopieur : 519-767-1656 rjbrooks@uoguelph.ca</p>	<p>Questions sur les poissons marins :</p> <p>Paul Bentzen (Ph.D.) Resource Conservation Genetics Department of Biology Dalhousie University Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4J1 Téléphone : 902-494-1105 Télécopieur : 902-494-3736 Paul.Bentzen@dal.ca</p>
<p>Questions sur les mammifères marins :</p> <p>Jane Watson (Ph.D.) Vancouver Island University 900 5th Street Nanaimo (Colombie-Britannique) V9R 5S5 Téléphone : 250-753-3245 local 2317 Télécopieur : 250-740-6482 Jane.Watson@viu.ca</p>	<p>Questions sur les mollusques :</p> <p>Dwayne Lepitzki (Ph.D.) 203-410, rue Buffalo C.P.1311 Banff (Alberta) T1L 1B3 Téléphone : 403-762-0864 lepitzki@telusplanet.net</p>
<p>Questions sur les mammifères terrestres :</p> <p>Mark Brigham (Ph.D.) Department of Biology University of Regina Regina (Saskatchewan) S4S 0A2 Téléphone : 306-585-4255 Télécopieur : 306-337-2410 mark.brigham@uregina.ca</p>	

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces sauvages évaluées et des justifications des désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : www.cosepac.gc.ca